

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 8 décembre 2010

Service instructeur

Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

Service consulté

6^{ème} **Commission**

N° CG-2010-4-6-6

**BUDGET PRIMITIF 2011
EQUIPEMENTS RURAUX (C02)
ELECTRIFICATION RURALE (C221)**

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme qu'il vous est proposé d'affecter pour l'Electrification Rurale s'élèvent à 200 000 € pour 2011; les Crédits de Paiement s'élèvent pour leur part à 220 000 €, compte tenu de l'incidence résiduelle des anciennes modalités d'aide.*

C221 – Aide à l'Électrification

Les crédits du Programme Départemental d'Aide à l'Électrification sont réservés aux travaux de renforcement ou d'enfouissement des réseaux électriques des Communes desservies par la Régie Municipale de Neuf-Brisach et par le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIDEL) pour le secteur des 3 Frontières, ainsi qu'à des projets de raccordement de sorties d'exploitation dans le cadre des opérations dites « au coup par coup ».

1. Bilan 2010

Pour mémoire, le montant des subventions du Fonds d'Aide aux Charges d'Electrification (FACE) affectées par le Conseil Général s'est élevé à 224 900 €, y compris la dotation « fils nus » affectable au SIDEL pour la deuxième année consécutive.

Pour le programme départemental « part communale », le montant des prises en considération par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, s'est élevé à 132 687 € pour cinq opérations (dont 4 compléments au FACE), montant totalement programmé à ce jour par la Commission Permanente.

Pour les opérations dites au "coup par coup", au nombre de cinq, 57 652 € ont été engagés en Commission Permanente au 5 novembre 2010, à comparer à 60 000 € de dotation pour cette action spécifique ; il faut toutefois noter que parmi les demandes retenues, l'une résultait encore d'un engagement au titre des anciens critères d'aide.

Le cumul des Autorisations de Programme (AP) ainsi globalement mobilisées s'élève à 190 339 €, au 5 novembre 2010.

Les crédits de paiement attribués, en baisse sensible par rapport à l'exercice 2009, voient leur consommation conforme aux prévisions à mi-octobre 2010.

2. Perspectives 2011

Compte tenu de l'impact dorénavant plus important de la révision des aides en matière d'électrification, tant pour les Communes que pour les opérations « au coup par coup », les besoins seront à nouveau révisés à la baisse par rapport aux années précédentes.

C'est ainsi que pour 2011 une AP de 160 000 €, ainsi que des Crédits de Paiement (CP) de 180 000 €, sont proposés pour honorer le Programme Départemental d'Aide à l'Électrification aux Communes ainsi que le complément départemental, au titre du Programme financé par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

Par ailleurs, une AP de 40 000 € et des CP de 40 000 € sont proposés au Budget Primitif 2011 pour les opérations d'Aide à l'Électrification dites "au coup par coup".

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des AP et des CP, pour les programmes d'investissement en matière d'Équipements Ruraux 2011, les montants suivants :

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
Aide à l'Électrification « part Communes » :	160 000 €	180 000 €
Aide à l'Électrification « opérations au coup par coup » :	40 000 €	40 000 €
TOTAL	200 000 €	220 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER